



Conseil municipal

n°2

04 Décembre 2021



## Compte rendu

L'an deux mil vingt et un, le quatre décembre, le CONSEIL MUNICIPAL des ENFANTS de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

**Date de la convocation** : vingt-cinq novembre 2021

**Présents** : Jany-Claude Solis, Augustin Blondeau, Jules Degandt, Laïa Gasnier, Timéo Layreloup, Florian Marchadier, Amandine Mattana, Mélanie Mattana, Pierrick Ravel, Vincent Thomas, Zoé Tougnaud, Christelle Dublanche, Patrick Robert, Sandrine Redon.

**Absent excusé** :

Nolan Fernandes qui a donné sa procuration à Amandine Mattana.

**Secrétaire de séance** : Mélanie Mattana avec l'aide de Sandrine Redon

### 1/ Présentation et validation de l'invitation aux vœux de la municipalité

Mélanie Mattana présente à Madame le maire et aux adultes présents le projet réalisé par les membres du CME.

Face à la situation sanitaire actuelle deux ajouts vont être faits :

« Sous réserve du protocole en vigueur »

« Voici la chanson que vous chanteront les membres du CME, si la cérémonie peut avoir lieu. »

Le texte présent sur l'invitation étant un peu petit, Augustin va le reprendre en début de semaine afin de le grossir.

L'invitation sera remise en milieu de semaine à Madame le Maire pour impression.

Vote pour acceptation de cette invitation : 1 abstention, 10 pour.

L'invitation est approuvée.

### 2/ Préparation de la journée déguisée du 17 décembre 2021

Les membres du CME expliquent avoir demandé l'accord de tous les enseignants pour organiser une journée déguisée le vendredi 17 décembre 2021.

Un mot sera distribué à toutes les familles d'ici la fin de la semaine prochaine.

Il n'y a pas de thème, chacun est libre de choisir son propre déguisement en respectant cependant les règles suivantes :

Pas de déguisement avec des signes de religion

Pas d'arme ou d'objet dangereux.

Les enseignants ont le droit de conserver pour la journée les accessoires jugés dangereux. Ils seront rendus le soir.

Vote : projet accepté à l'unanimité.

### **3/ Mise en place d'une procédure pour l'implantation de jeunes arbres à l'arboretum**

Laïa explique le problème rencontré par les CM1. Avec leur maitresse, dans le cadre d'un projet sciences, les élèves sont allés planter un érable à l'arboretum. Lorsqu'ils sont retournés sur les lieux, ils ont découvert que leur arbre avait été tondu.

Madame le Maire reconnaît qu'il y a un souci et que la mise en place d'une procédure est nécessaire, afin d'informer les agents des nouvelles plantations présentes dans l'arboretum et de choisir un emplacement adéquat en fonction de la variété de l'arbre.

Elle propose de prévoir une réunion avec les membres du CME et les agents techniques pour élaborer cette convention qui sera ensuite remise à tous les enseignants.

Madame le Maire présente aussi un nouveau projet afin d'enrichir l'arboretum : « l'arbre des naissances ». Est proposé de planter, tous les ans, un arbre financé par la municipalité et qui symbolisera toutes les naissances qui ont eu lieu dans notre commune cette année-là. Les nouveaux parents seront invités lors d'une cérémonie officielle à l'arboretum.

Vote pour la mise en place d'une procédure et pour « l'arbre des naissances » : approuvé à l'unanimité.

### **4/ Préparation des vœux 2022 : modalités de participation du CME**

Madame le Maire présente la cérémonie et exprime son souhait que celle-ci puisse avoir lieu, en fonction de l'état sanitaire au mois de janvier.

Elle explique que lors de cette manifestation, plusieurs étapes auront lieu :

- Lecture d'un discours par Madame le Maire
- Petit message de Mélanie, Maire Enfant
- Chant : Bonne et heureuse année, des Enfantastiques, par les membres du CME.

Si la cérémonie ne peut avoir lieu, une vidéo de la chanson sera proposée sur le site de la commune.

Vote : modalités de participation approuvées à l'unanimité.

## 5/ Réflexions sur le choix du terrain pour l'implantation de jeux

Aujourd'hui ne seront pas décidés les jeux installés mais bien la localisation de l'aire.

Deux lieux sont pressentis :

- *le pré du Poirier*, en face de l'école maternelle.

**Avantage** : Bien placé

**Inconvénient** : Si des jeux sont positionnés à cet endroit, les manèges du mois de septembre ne pourront plus s'implanter ici.

- *le city stade*.

**Avantages** : Espace plus sécurisé

Seront rassemblés tous les lieux de jeux et espaces sportifs

Les enfants d'une même fratrie pourraient tous trouver de l'intérêt au même endroit (plus simple pour la surveillance des adultes)

Possibilité d'occuper les enfants durant les matchs de foot, par exemple.

**Inconvénient** : Plus éloigné de l'école

Les membres du CME préfèrent la seconde proposition, le city stade mais ils pensent qu'il serait judicieux d'associer les familles, sous forme de sondage.

Une fois l'espace déterminé, les membres du CME devront choisir les jeux à installer, en fonction d'un catalogue élaboré par des membres du Conseil Municipal et du budget qui leur sera alloué par le Conseil Municipal. A été décidé que des jeux pour les 3/5 ans et les 6/12 ans seront installés, pour plaire à un plus grand nombre d'enfants. Les élus enfants ont bien compris qu'il faudrait partager la subvention entre les deux catégories de jeux.

**Vote** : Proposition adoptée à l'unanimité.

## 6/ Choix et hiérarchisation des thèmes de réflexion 2022

Les enfants élus souhaitent réfléchir sur 4 thèmes, de façon régulière, et en même temps :

- l'éco citoyenneté avec une réflexion sur la propreté dans le bourg et la présence indésirable de masques sur les trottoirs et dans les cours. Faut-il rajouter des poubelles ou rendre les adultes et les enfants plus responsables ? Proposition d'organisation de balades « éco responsables ».

Christelle Dublanche propose aux élus de s'exprimer sur la propreté de notre commune. Les enfants acceptent d'écrire un article sur ce sujet qui figurera dans le prochain bulletin municipal d'avril, mai.

- la mise en place d'une aire de jeux.
- La signalétique de l'arboretum
- Le devenir du tronc de l'arbre devant la mairie.

Les élus expriment l'idée que la sculpture prévue soit envisagée sur le thème de la Nature, comme nous vivons dans un milieu rural.

Est proposée de demander à plusieurs artistes comment ils envisageraient une sculpture sur le thème de la nature, en fonction du tronç et de notre environnement.

Puis serait prise en collaboration avec le Conseil Municipal et le Conseil Municipal des Enfants la décision de l'artiste choisi pour réaliser la sculpture.

Vote : Décision adoptée à l'unanimité.

Timéo Layreloup souhaite que les enfants participent au choix des activités mises en place en TAP, après les cours. Monsieur Robert explique pourquoi cela est compliqué. Mais il propose à la fin de chaque cycle d'activités, tous les trimestres, qu'un questionnaire de satisfaction soit complété par tous les enfants participant aux TAP, afin de faire évoluer les propositions des animateurs. Bien évidemment tout cela doit être fait dans la bienveillance et le respect des enfants et des animateurs.

Laïa Gasnier propose qu'en lien avec l'activité péri scolaire « graffiti sur papier », des plaques en plastique transparent avec graffiti soient réalisées pour être positionnées sur la commune. On va se renseigner sur la faisabilité de ce projet.

## 7/ Questions diverses

- Madame le Maire demande aux enfants leur ressenti sur leur premier conseil municipal.

Les enfants sont heureux d'avoir pu s'exprimer.

- Madame le Maire revient sur la cérémonie du 11 Novembre et remercie les enfants qui ont pu être présents, pour leur présence mais aussi leur attitude irréprochable. Elle leur rappelle l'importance du devoir de mémoire. Et elle les attend le 8 mai 2022.

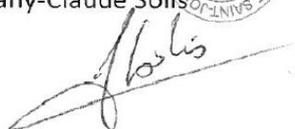
## 8/ Date de la prochaine séance

Le prochain conseil municipal des enfants se tiendra le **samedi 05 février à 10 heures**.

**Fin de la séance à 11h20.**

Madame le Maire

Jany-Claude Solis



Le Maire-enfant

Mélanie Mattana



La secrétaire de séance

Sandrine Redon

